



E D I T O

JOURNÉE DE CARENCE ou GOUVERNER C'EST LA SANTÉ.

Le 16 novembre dernier, interrogé sur l'antenne de France Inter à propos de l'instauration d'un 4^{ème} jour de carence sur les congés maladie des salariés du secteur privé et d'un jour sur ceux des salariés de la fonction publique, Monsieur Bruno Le Maire, ministre de l'agriculture s'entendit demandé par le journaliste Patrick Cohen :

" - Monsieur le Ministre, pouvez-vous dire si les membres du gouvernement sont soumis à un délai de carence sur leur traitement en cas d'absence pour congé maladie et, si non, le seront-ils si cette loi est votée ?

- Monsieur Cohen, je suis bien en peine de vous répondre car en ce qui me concerne, l'ampleur de la tâche qui incombe à ma fonction fait que je ne peux pas me permettre d'être malade et que depuis que je suis Ministre je n'ai jamais manqué pour raison de santé".

Passons sur le fait que ce Monsieur prends les auditeurs, donc les citoyens, pour des cons. Car qui pourrait supposer que les ministres sont assujettis aux mêmes contraintes d'assiduité à leur lieu de travail que le salarié lambda ? Il n'y a qu'à voir l'assiduité des parlementaires dans les hémicycles pour comprendre que si le cuir des fauteuils de ministre s'use moins vite que la moyenne ce n'est pas seulement dû à sa qualité supérieure. Non, ce qu'il est intéressant de relever c'est l'infinifit employé. Le salarié en congé maladie se **permet** d'être malade, pas le ministre. Parce le salarié est une feignasse, pas le ministre. C'est d'ailleurs pour ça qu'on contrôle l'assiduité du salarié, pas celle du ministre. Le salarié appartient à la même engeance que le demandeur d'emploi, le RSA-iste. Pire, il compte parmi ses rangs le petit fonctionnaire, ce planqué nanti de la sécurité de l'emploi (enfin presque) : c'est faïnéant et compagnie tout ça.

Et ne parlons pas de la fraude ! Non contents d'être paresseux, c'est voleur, ça trafique les allocs, les indemnités. D'ailleurs, sur la même antenne, M. Eric Besson, ministre

de l'Industrie avait reconnu que sur les 8 milliards de manque à gagner pour les comptes sociaux, 2 milliards étaient volés par les assujettis, les 6 autres milliards étaient bien dus à la tricherie des patrons et aux abus des médecins.

Le petit peuple vole, les patrons et les médecins trichent ou abusent...



Sous l'alibi de la crise, la droite radicale et ultra-libérale qui gouverne en connivence avec la finance continue sa lutte des classes et chasse le petit, le pauvre, le moins-que-rien. Mais il y a des limites à cette chasse qui ne doit pas trop coûter aux amis. C'est pourquoi, quelques jours après la présentation du projet de loi, les parlementaires UMP ont refusé de voter le 4^{ème} jour de carence dans le secteur privé. Eh oui, 70% des salariés concernés bénéficient soit par le droit de conventions collectives, soit par des accords d'entreprise de l'abondement de ces jours de carence par l'employeur. Ça servirait à quoi de refiler 20 milliards d'exonération de charges sociales chaque année aux copains du MEDEF si c'est pour leur faire cracher quelques milliers de journées de salaires pour ses ramiers de salariés soi-disant malades. Par contre pour le petit fonctionnaire, il n'y a pas à se gêner. Ça leur fera les pieds à ces planqués. Et puis ça créera encore un plus d'opposition public-privé. Moins le mouton est solidaire, plus c'est facile à tondre.

Dans un grand élan d'équité, le gouvernement a mis en place le quatrième jour de carence pour le privé tout en instituant un premier jour pour la Fonction Publique.

Faut bien qu'ils comprennent tous que c'en est fini avec ces arrêts maladie de confort.

On va te les mettre au pas toutes ces feignasses, ces fraudeurs.

Et voilà t'y pas qu'on apprend le 22 novembre que, dans un grand élan de générosité, notre premier ministre renonce au quatrième jour dans le privé. La subrogation* étant la règle pour les ¾ des salariés du privé, cela ferait une trop grande charge pour les entreprises ou les mutuelles, nous dit-on.

Sachant qu'en gros ce sont les plus grosses entreprises dans lesquelles la subrogation est la règle et que par ailleurs une des plus grosses mutuelle à prendre ce genre de « risque » en charge est le groupe Malakoff Médéric...

Oui, oui, je vois déjà les mauvaises langues dire par ci par là que certaines pressions amicales se sont exercées...

Enfin, voyons, ça n'arrive jamais ; c'est pure diffamation.

Quant à l'employeur des agents de la Fonction Publique c'est sûr qu'il n'a pas fait pression sur l'État pour qu'il revienne sur sa décision. Évidemment, c'est tout « in the pocket ». Mieux qu'un jour de solidarité : tout dans les caisses de l'état.

Remarquez, avec les fonctionnaires on peut y aller, on ne risque pas grand-chose, ils ne votent quand même pas pour nous, qu'il dit, l'autre !

* subrogation : mécanisme par lequel l'employeur directement ou par le biais d'une mutuelle ou complémentaire, prend en charge le salaire pendant la période de carence. Généralement le salarié continu à percevoir son salaire et l'employeur touche directement les indemnités journalières de la Sécu. (À se demander qui, de l'État ou des grandes entreprises, a la politique sociale la plus avancée. ndlr)

Il y a quelques jours se sont tenues les dernières CAPL de l'année. Moment incontournable pour nombre d'agents qui, depuis longtemps pour certains, postulent en vue d'une promotion par liste d'aptitude.

Cette année, les commissions ont siégé de manière conjointe, en attendant que les CAP sorties des élections du 20 octobre dernier soient mises en place.

Une seule administration mais deux filières, deux manières de voir les choses, deux manières de gérer, deux règles différentes qu'il faut faire « converger », pour parler politiquement correct.

Pas sûr que l'administration ait réellement réfléchi à cette problématique au moment où elle a bricolé cette fusion. Car tout ceci s'apparente à du bricolage.

Avec un plan de passages massifs de C en B pour accompagner les suppressions d'emploi, technocratiquement appelé « plan de qualification », différencié d'une filière à l'autre (en gros : deux fois plus de passages par LA dans la filière gestion publique que dans la filière fiscale), encore en vigueur pour 2012 et 2013, comment ne pas engendrer de frustrations ?

Lorsque, dans une des filières on considère que le bon candidat est celui qui apporte les meilleures garanties de pouvoir exercer les missions dévolues au grade supérieur avec une mobilité tant professionnelle que géographique, et que dans l'autre persiste toujours l'idée d'une promotion pour bons et loyaux services, comment ne pas engendrer de l'incompréhension ?

Lorsqu'on demande un rapport écrit à tous les chefs de service notateurs sur la qualité de la candidature de l'agent et qu'on

retrouve des rapports mi-figue, mi-raisin (pour ne pas dire plus) tout simplement parce que le chef de service ne veut pas que l'agent, trop précieux dans le service, aille dispenser ses compétences ailleurs ; où est l'équité ?

On a beau retourner ces questions dans tous les sens, l'administration a beau user de toutes les « finesses » des discours convenus habituels, on a beau discuter pendant des journées entières, et même si le débat a permis de repêcher certains loupés de l'administration, et même si le président de ces CAP a joué son rôle, et même si... Il n'en reste que cette sélection est une formidable injustice, même si, sur un plan individuel, nous nous réjouissons avec les promus.

La CGT, rappelons-le, a toujours été opposée à cette forme de sélection jugée arbitraire et actuellement terriblement opportuniste du fait de l'ouverture des vannes pour justifier un plan social. La CGT préconise depuis toujours une liste d'aptitude basée pour moitié sur les résultats d'un examen professionnel et pour moitié sur des critères objectifs de carrière (grade, échelon, notation).

La méritocratie à la DGFIP est décidément à géométrie variable.

Nous le mesurerons dans deux ans, lorsque le plan de qualification sera terminé ou peut-être avant (crise oblige). A ce moment là, nous verrons de nouveau une hiérarchie, la même qu'aujourd'hui d'ailleurs, qui mégottera parce que trop jeune, parce que trop vieux, parce que pas assez ceci, parce que trop cela.

L'histoire serait-elle un éternel recommencement ?

La Tribune du 22 novembre consacrait une page à la fusion Trésor Public – Impôts : un bel article qui explique que, malgré l’objectif de rationalisation, la masse salariale dans la nouvelle DGFIP a augmenté et phagocyté une grande part des gains de productivité. Sans préciser toutefois qu’il s’agit essentiellement des créations et revalorisations de postes de cadres très supérieurs. Et puis, on y lit également un article sur la rationalisation du patrimoine immobilier du fisc à Strasbourg. La Cigogne ne résiste pas au plaisir de retranscrire l’introduction de l’article : « À Strasbourg, pour fusionner les deux directions, il a suffi d’ouvrir des portes. (...) Ce bâtiment servait de ministère des Finances quand l’Alsace et la Moselle étaient rattachées à l’Allemagne. C’est un juste retour des choses. » observe Philippe BAUDIER.



Car notre AGFiP s’exprime tout au long de l’article en termes élogieux sur la fusion « On a mis le paquet sur l’accueil », « la fusion entraîne des évolutions culturelles fortes dans nos équipes » (celles de l’ATSCAF ?), « les réductions d’effectifs (40 postes en 2011) correspondent à des fonctions touchées par les gains de productivités essentiellement liés à la dématérialisation des procédures ».

La Cigogne n’a pas le même ophtalmo que M. BAUDIER.

A l o r s , s a l u b r e o u i n s a l u b r e ?

La question est posée ! Pour la DGFIP des locaux peuvent être qualifiés d’insalubres quand ça l’arrange, et ô miracle redevenir habitables d’un simple claquement de doigts lorsque les impératifs financiers l’exigent ! Vous aurez tous deviné qu’il s’agit en l’espèce des locaux non rénovés du Centre des Finances Publiques du 35 Vosges à Strasbourg. On prend vraiment les agents de la DRFiP pour des truffes. Mais que cela soit bien clair, ils ne se sont jamais fait la moindre illusion à ce sujet. Revenons sur les propos tenus en son temps par l’architecte de la DPMA au sujet du 3^e étage du bâtiment : « ces bureaux sont insalubres ». Tout cela pour réciter aux agents la leçon qu’il devait vendre aux utilisateurs du site en vue de leur confinement dans des réduits de 12 m² ! Parfait ! Entre temps, l’intéressé pressé ça et là par des mécontents, a bredouillé quelques explications fumeuses du style « ce n’est pas à proprement parler ce que je voulais dire, je faisais uniquement allusion à l’étanchéité de certains parties de la toiture ... », soit ! Mais que nous dit le dictionnaire à propos des termes d’insalubrité ou de salubrité d’ailleurs ? Il associe la notion de salubrité à l’hygiène, on parle de climat malsain, de logement malsain. Nous en concluons tout simplement que pendant de longues années des secteurs d’assiette, et plus récemment, le PRS, le Pôle Patrimonial, le Pôle CE (1) ont été logés dans des locaux malsains. C’est toujours le cas pour les syndicats, mais après tout, ce ne sont que des locaux syndicaux.

(en termes plus galants). Pensez-vous que les agents des Domaines, les médecins des Services Sociaux, les vérificateurs de la DIRCOFI(2), la BVCI(3), ou enfin, la prestigieuse BII(4) de la DNEF(5), bref tous les services installés sur l’agglomération strasbourgeoise, mais actuellement en location, accepteraient d’être installés sous les toits dans de vulgaires et malsaines mansardes ? La Cigogne émet des doutes à ce sujet.

De même, dès à présent, les locaux attribués à la Fiscalité Immobilière Élargie de Strasbourg (il est vrai bizarrement coincée entre deux Services des Impôts des Entreprises, personne n’avait compris) s’avèrent trop petits ! Après avoir déjà eu son content de déménagements successifs, la FI va donc devoir refaire ses valises ... pour une destination insalubre ? Et dans le même temps bien entendu, rendre des statistiques correctes ! Inutile de dire que le seuil de saturation des agents (dont certains n’ont toujours pas de téléphone après un trimestre d’installation, ça ne s’invente pas) est proche !

Cela veut tout simplement dire qu’une fois de plus on se fout des agents, on a travaillé à courte vue, et que l’immeuble va repartir pour des travaux à n’en plus finir, donc du boucan, de la poussière, de la saleté, des encombrements, en plus du très ou trop nombreux public du site. Bonjour le cadeau de Noël !

Et voici que, les visites de nos directeurs se multiplient sur le site afin de trouver des gisements (lire des locaux disponibles afin de loger des services à l’heure actuelle en location). Ils sont encore pléthore à l’heure qu’il est, mais il est urgent de faire des économies ou d’optimiser les surfaces

- (1) Pôle CE : Pôle de Contrôle et d’Expertise
- (2) DIRCOFI : Direction Régionale du Contrôle Fiscal
- (3) BVCI : Brigade de Vérification des Comptabilités Informatisées
- (4) BII : Brigade d’Intervention Interrégionale
- (5) DNEF : Direction Nationale des Enquêtes Fiscales

Cela fait plus de quarante ans que l'homme a marché sur la lune, et paradoxalement, au 35 Vosges, on a parfois l'impression de retourner au Moyen-Âge. Au niveau de la téléphonie de l'immeuble, plus on avance dans ce 21^e siècle, moins cela fonctionne. Mais cela n'a pas l'air d'inquiéter grand monde. Que sont devenues les normes PVFI ? Les agents du SIE de Strasbourg – Neudorf installés au 35 depuis plus d'un trimestre disposent royalement de deux lignes téléphoniques pour l'ensemble du service. Quant à notre collègue inspectrice à la FI Élargie de Strasbourg, installée au 1^{er} septembre 2011, elle n'a toujours pas de téléphone, et se voit obligée de se déplacer à la fois pour téléphoner et pour recevoir les communications.

Cela ne s'invente pas. Allo ? Y a quelqu'un ? Peut-être que les restos du cœur ...!

Accès au 8^{ème} échelon d'AAP 1^{ère} classe

Depuis fort longtemps, la CGT revendique l'alignement du dernier échelon du 3^{ème} grade du corps des Agents d'Administration sur celui des Agents Techniques.

Des groupes de travail, tant au niveau Fonction Publique qu'à la DGFIP, ont déjà eu lieu et d'autres auront encore lieu.

À ce stade, l'accès à ce 8^{ème} échelon relève tout simplement de l'horreur. Sur les quelques 13000 agents dans la plage statutaire seuls 1000 agents par an auront droit à la promotion. De surcroît, celle-ci sera basée sur l'évolution des notes chiffrées des trois dernières années, un peu à la manière d'un tableau d'avancement.

Doit-on rappeler qu'il y a tout juste trois ans **tous** les inspecteurs ont eu accès au 12^{ème} et dernier échelon ?

Il faut croire que ce qui était possible pour les A hier, ne l'est plus pour les C aujourd'hui.

La seule mesure de justice que nous demandons c'est l'accès au 8^{ème} échelon pour tous les agents remplissant les conditions statutaires.

Modalités pratiques : CAPN en juin 2012 pour application rétroactive au 1^{er} janvier 2012.

Le cinéma de la Cigogne : Les neiges du Kilimandjaro

Ca parle de la vie, des gens qui ont lutté, qui luttent encore, qui ont un idéal, qui savent la valeur des choses.

Ça parle de la vie, du plan social dans la boîte, de la vie après, du regard des autres, du regard des enfants qui semblent ne plus faire partie du même monde.

Et puis, ça parle des choses simples, de la solidarité, de l'amitié, de la fidélité aux autres et aux convictions.

Librement inspiré de Victor Hugo, une belle réussite de Robert Guédiguian qui nous offre un suspense moral d'une actualité brûlante.

À voir de toute urgence dans tous les bons cinémas.

Quand restructuration rime avec bricolage... (Ou ce qui se cache derrière le clinquant front office)

Tout le monde le sait maintenant : l'heureux et choyé contribuable strasbourgeois dispose désormais d'un seul point d'entrée avec l'administration fiscale.

Enfin, ça c'est le discours, parce que pour les amendes, les factures d'hôpital ou communales c'est ailleurs.

Allez hop, circulez !

Par contre sur le site de Neudorf, fini le SIE, fini le SIP. Tout au 35 !

Et là, nos esprits éclairés, toujours prompts aux économies d'en conclure : plus de SIE, plus de SIP, alors plus de MMA*. Évident mon cher Watson ! Sauf que, entre temps, on a rapatrié rue Simonis l'ensemble des structures de contrôle. Et ce que le grand économiste a oublié, c'est que ces gens-là font du contrôle à distance et ont donc besoin d'accès aux applications qui tournaient sur ce serveur....

Aïe ! De là à croire que le Grand Économiste ne sait pas ce que font les agents il n'y a qu'un pas que la Cigogne ne franchira pas.

Mais, voyons, messieurs, faut peut-être demander à ceux qui savent avant de faire !

Et devinez quoi ; la solution fut trouvée par les « petits informaticiens maison » toujours (et heureusement) pleins de ressources.

Depuis ce temps-là il y a, disséminés dans le département, quelques PC qui tournent à côté des MMA de sites excentrés et qui permettent à nos collègues de Neudorf de partager les ressources des serveurs des autres sites et de continuer à faire du contrôle sur pièce.

Alors, si vous voyez de drôles de PC, qu'on ne sait pas à quoi ils servent, tourner dans vos locaux informatiques, surtout ne les éteignez pas sinon vous plantez le contrôle fiscal du département.

On n'est pas près de pouvoir se passer des compétences des gens de terrain.

Notre époque est décidément formidable.

*MMA : machine multi applicative (serveur réseau pour les applications)

Lors de la précédente rénovation de l'accueil du 35 Vosges en 2003/2004, à peine les travaux achevés, les utilisateurs des locaux avaient compris que l'espace serait vite insuffisant, que l'élévateur pour handicapés était trop fragile, bref, que l'accueil pourtant aménagé à fort coût n'était pas fonctionnel. Et on avait dit à l'époque, comme en 1918 « plus jamais ça » ! À l'avenir on allait voir ce que l'on allait voir, il y aurait concertation et les principaux utilisateurs des installations seraient consultés. C'était un vœu pieu, l'histoire est un éternel recommencement, cela se confirme une fois de plus ! Ainsi même pas dix ans après, les mêmes erreurs ont été commises, à peine les travaux d'aménagement du nouvel accueil de Strasbourg - Vosges achevés, force est de constater que l'on est déjà à l'étroit. Les espaces sont insuffisants, certains bureaux de réception curieusement enclavés dans un endroit incongru, bref, une fois de plus, les agents vont devoir s'accommoder de ces erreurs grossières, qui auraient pu être évitées, s'ils avaient été consultés. Pourtant il aurait été si simple de demander leur avis, car n'en déplaise à cet architecte plein de certitude qu'il n'est plus nécessaire de nommer, ils savent eux, comment se passent les choses au quotidien, quels sont les comportements des contribuables auxquels ils ont affaire journalièrement, mais « tchin, tchin », une fois de plus ceux qui font le boulot vont trinquer, les désagréments c'est pour leur pomme. Voyons quelques exemples parmi d'autres (la liste n'est pas exhaustive) afin d'illustrer notre propos :

- L'accès au site reste dangereux et exigü, nous ne nous étendrons pas sur les flux des usagers ni sur l'élévateur pour handicapés qui est toujours trop fragile, dont l'entretien a déjà été fort onéreux, mais qui, par miracle, fonctionne encore à l'heure qu'il est.
- Les agents du Pôle Enregistrement et leur bureau de réception sont confinés dans un espace trop petit dans l'aile Général Frère face à la Caisse, ce qui signifie que leur clientèle (notaires, avocats, etc.) assez exigeante et impatiente, certains jours de grande affluente, et il y en aura, vont devoir se faufiler parmi les contribuables en attente, et essuyer leurs quolibets, voire davantage.
- La réception des professionnels, n'est, ni plus ni moins, qu'un petit cagibi enclavé en plein milieu de l'espace accueil réservé aux particuliers. D'une part, les agents des SIE chargés de cette réception sont à l'étroit (photocopieur, PC, etc.), et d'autre part, les usagers professionnels vont devoir se frayer un chemin parmi les contribuables particuliers, avec les dérapages qu'un tel amalgame peut engendrer (respect des files d'attente). En outre, les contribuables agglutinés en attente dans l'espace accueil pourront-ils comprendre que l'agent du SIE chargé de la réception des professionnels ne sera pas en mesure de les renseigner sur leur situation personnelle ? Il y aura forcément des dérapages. Mais ce n'est pas tout ! Une fois les formalités administratives effectuées, ces mêmes personnes devront rejoindre l'espace caisse et faire la queue une deuxième fois pour le paiement ! Comment une incongruité pareille a-t-elle seulement pu être envisagée ? Imaginons également un instant le Pôle de Recouvrement Spécialisé, ou les SIE (en dehors de la réception commune) ou encore la FI Elargie, faire leur réception dans ce magma humain au RDC. Mission impossible !

Dès lors, il est totalement utopique d'affirmer qu'il n'y aura plus d'accès aux contribuables aux étages, et l'on ne parle pas de l'éventualité de l'accueil de nouveaux services sur le 3^e niveau de l'immeuble (DIRCOFI, DNEF, BVCI, Domaines). Bonjour la circulation dans l'immeuble, et ... la sécurité ! Ah ! si les Chefs des SIE du site s'étaient un tant soit peu intéressés à la chose, peut être que tout le RDC aurait été consacré à l'accueil, et dans cette hypothèse un réel espace (le côté 37 par exemple) aurait pu être consacré aux professionnels ! Oui, mais les impératifs financiers une fois de plus ont prévalu, et ce sont des «non sachant» qui ont décidé pour les autres !

Persiste et signe, on vous le disait !

Tous en grève le 13 décembre 2011
Communiqué des organisations syndicales CFDT, CGT, FSU, Solidaires, UNSA

Les organisations syndicales CFDT, CGT, FSU, Solidaires, UNSA, dénoncent fermement les plans d'austérité et de rigueur décidés et imposés par le gouvernement.

L'austérité en France et en Europe n'est pas la solution à la crise. Au contraire, elle risque d'entraîner la récession.

Le gouvernement décide de mesures dans le domaine social sans rencontrer ni entendre les organisations syndicales. Il fait porter les efforts sur les salariés, ce qui creuse les inégalités et plonge des milliers de familles dans les difficultés sociales

Après la taxe sur les complémentaires, les déremboursements, l'instauration de forfaits et franchises, les ponctions sur le budget de l'assurance maladie, la diminution des prestations sociales, le gouvernement s'en prend aux salariés malades, potentiellement « fraudeurs » et « responsables des déficits publics », en instaurant un jour de carence de plus dans le privé et un dans la Fonction publique et en tentant d'opposer les uns aux autres.

Les organisations syndicales CFDT, CGT, FSU, Solidaires, UNSA décident d'agir ensemble pour s'opposer à ces mesures et obtenir d'autres solutions. Avec un appel commun, elles s'adresseront aux salariés pour interpeller le gouvernement, les élus et les responsables d'entreprises dans la période du 1er au 15 décembre. Dans ce cadre, le 13 décembre sera un temps fort de mobilisations interprofessionnelles, notamment avec des rassemblements.

Les organisations syndicales CFDT, CGT, FSU, Solidaires, UNSA, se retrouveront rapidement après le 15 décembre, afin d'en tirer le bilan et d'envisager, ensemble, de nouvelles initiatives en janvier.

Montreuil, le 18 novembre 2011

SOMMAIRE

Page 1 :

EDITO : Journée de carence ou Gouverner c'est le santé.

Page 2 :

La carence c'est pour les fonctionnaires mais plus pour le privé.

CAPL d'automne.

Page 3 :

Question de point de vue.

Alors, salubre ou insalubre ?

Page 4 :

Friture au 35.

Accès au 8^{ème} échelon d'AAP 1^{ère} classe.

Le cinéma de la Cigogne : Les neiges du Kilimandjaro.

Quand restructuration rime avec bricolage...

Page 5 :

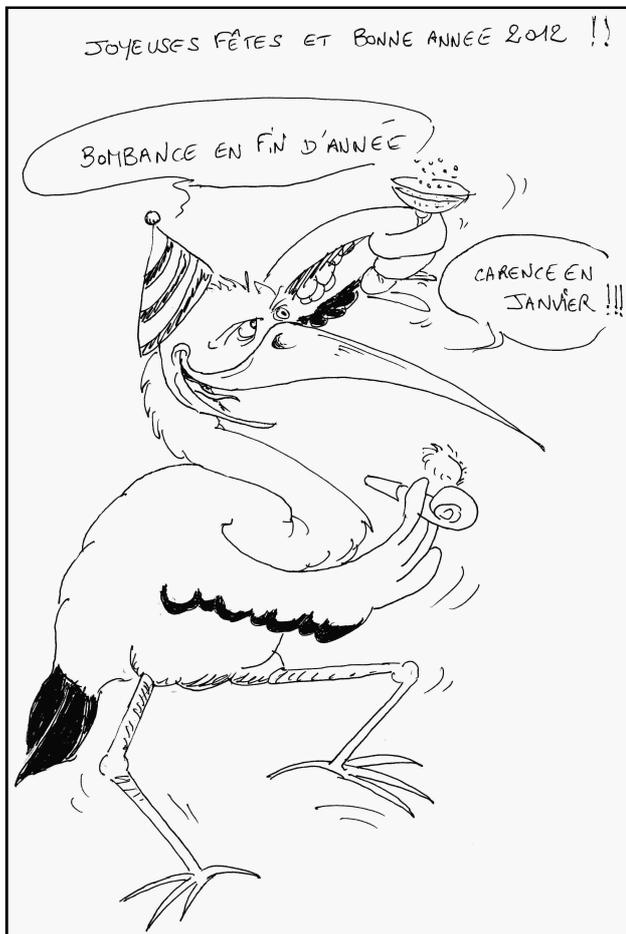
Des conséquences du manque de concertation.

Page 6 :

Tous en grève le 13 décembre 2011.

Sommaire.

Les vœux de la Cigogne.



À vous toutes et tous, qui tout au long de l'année pour la CGT cotisez ou sympathisez,

Qui lors des récentes élections professionnelles pour la CGT, opportunément avez voté,

D'ores et déjà, toute la section 67, dirigée par son jeune secrétaire, notre ami Jean-Michel,

Vous souhaite une heureuse année 2012 à venir, et d'agréables et paisibles fêtes de Noël !

JE ME SYNDIQUE à la CGT Finances Publiques

Nom : Prénom :

Grade : Indice :

Adresse Administrative :

Adresse Personnelle :

Bulletin à retourner au syndicat par l'intermédiaire du correspondant local ou à :

Jean Michel CHAIRON à la TP Drulingen

Michel BASTIAN au SIE de Haguenau